



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 mars 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Soisies, La Bâthie, La Giettaz, Morhod, Mercury, Montalieu, Manthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherin, Queige, Ragnin, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthouy, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Personnes âgées – Pôle Domicile et établissements du CIAS Arlysère – Prestations d'animation auprès des résidents et des bénéficiaires – Lancement d'un appel public à candidature

Rapporteur : Philippe BRANCHE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les statuts du CIAS Arlysère,

Le Pôle Domicile ainsi que les établissements gérés par le CIAS Arlysère assurent l'accompagnement et la prise en charge de personnes âgées et/ou en situation de fragilité sur le territoire d'Arlysère.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la qualité de vie des usagers, le CIAS Arlysère souhaite développer et structurer des prestations d'animation destinées :

- aux résidents des structures d'hébergement ;
- aux bénéficiaires des services à domicile ;
- plus largement aux publics accompagnés par le Pôle Domicile.

Ces actions ont pour objectifs :

- le maintien du lien social ;
- la prévention de l'isolement ;
- la stimulation cognitive et physique ;
- le bien-être et l'épanouissement des personnes accompagnées.

Afin de garantir la qualité des interventions, la transparence et l'égalité de traitement des candidats, il est proposé de lancer un appel public à candidature en vue de sélectionner un ou plusieurs prestataires spécialisés dans l'animation auprès de publics fragilisés.

Les prestations pourront notamment comprendre des :

- activités de loisirs ou de stimulation cognitive ;
- activités physiques adaptées ou de bien-être ;
- animations culturelles ou artistiques ;
- animations « santé pour tous » ;
- animations à visée sociale ;
- toute intervention contribuant au bien-être des bénéficiaires.

La consultation précisera :

- la durée de l'intervention : 1 an renouvelable 3 fois
- les conditions d'exercice de l'activité ;
- les critères d'attribution ;
- les conditions financières.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CIAS Arlysère.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le principe du lancement d'un appel public à candidature pour des prestations d'animation auprès des résidents et bénéficiaires du Pôle Domicile et des établissements gérés par le CIAS Arlysère ;**

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à engager la procédure conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette consultation ainsi que tout document nécessaire à son exécution (conventions) ;*
- *dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget du CIAS Arlysère.*

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frank LOMBARD

